

## **AVIS PUBLIC**

*EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE :-*

*Lors de sa séance ordinaire tenue le 5 novembre 2019, le conseil municipal a adopté son règlement numéro 924-19 modifiant le règlement numéro 743-08 concernant la bibliothèque municipale.*

*Ledit règlement est déposé à mon bureau, et, que quiconque désire en prendre connaissance peut le faire durant les heures régulières de bureau en s'adressant à l'hôtel de ville situé au 3041, rue Principale à Saint-Jean-Baptiste.*

*Ce règlement entre en vigueur ce 6 novembre 2019, jour de sa publication.*

*DONNÉ à Saint-Jean-Baptiste ce sixième jour de novembre deux mille dix-neuf.*

*Le directeur général,*



*Martin St-Gelais*